

regle le prix des colliers de portage.

La douzieme, du 31 Août. audit an, est une Lettre qui regle le prix des peaux de chevreuil.

La treizieme, pièce sans datte; mais paraphée du sieur Bigot est un ordre ou notte portant qu'il faut passer un marché avec le sieur Corporon pour fournitures de vivres pour les besoins du service.

La quatorzieme, aussi sans datte & de la main dudit sieur Bigot, est un ordre ou notte pour passer un marché avec le sieur Cadet pour les objets y énoncés.

La quinzieme & derniere, est un état de fournitures de marchandises faites à Mont-Réal, dont les prix ont été mis par le sieur Bigot à Quebec, ainsi qu'il a été dit ci-devant, & renvoyé au Suppliant pour en passer le marché, ce qui se pratiquoit souvent.

Et finalement le Suppliant produit encore seize autres ordres ou notte non dattés dudit sieur Bigot qu'il a trouvé par hasard & qu'il ne produit que parcequ'ils prouvent comment étoient conçus les ordres que cet Intendant don-

B ij

have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.

obscuries par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.



Additional comments: /

Commentaires supplémentaires:

This copy is a photoreproduction.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X

14X

18X

22X

28X

30X

								✓											
--	--	--	--	--	--	--	--	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

12X

16X

20X

24X

28X

32X